



## **Avenir du site Energizer SA à La Chaux-de-Fonds: nombreuses démarches entreprises par le Canton et la Ville de La Chaux-de-Fonds**

**Suite à l'annonce du Groupe Energizer, le 9 février dernier, de l'ouverture d'une procédure de consultation concernant la fermeture potentielle de son site de La Chaux-de-Fonds, les autorités communales et cantonales ont activement collaboré afin de soutenir les 226 employés dans le cas où la fermeture de l'usine serait annoncée début mars.**

Depuis l'annonce de l'ouverture de la période de consultation par le Groupe Energizer en date du 9 février 2011, le Service cantonal de l'emploi a été fortement mobilisé afin d'anticiper les possibilités de reclassement et de formation du personnel dans le cas où cela s'avérerait nécessaire.

Il a notamment alerté les centres de formation avec lesquels il est en relation, dont le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), l'alliance des centres de formation professionnelle de l'Etat de Neuchâtel (CEFNA) et le Centre d'apprentissage de l'Arc jurassien (CAAJ) afin de les inciter à proposer des formations et à se préparer à répondre rapidement à des besoins pour un grand nombre de personnes touchées. Une première rencontre entre ces acteurs et le Service cantonal de l'emploi a eu lieu mi-février.

Constat satisfaisant, plusieurs entreprises de la place ont fait part aux autorités de leur intérêt à engager un certain nombre d'employés d'Energizer.

### **Des échanges constructifs avec la direction locale de l'entreprise Energizer**

Malgré la grande inquiétude du Conseil d'Etat et du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds liée à la potentielle fermeture de l'usine de production de piles alcalines et d'emballage Energizer à La Chaux-de-Fonds, les deux autorités saluent les échanges constructifs qu'elles ont pu avoir avec la direction locale de la société.

Le Conseil d'Etat et le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds appellent la société à mettre un accent particulier sur les mesures de formation proposées aux collaboratrices et collaborateurs. Dans ce sens, la direction du Service cantonal de l'emploi a rencontré la direction d'Energizer afin de les informer de ces différentes possibilités. De même, le Service cantonal de l'emploi se tient prêt à tenir des séances d'information pour les collaboratrices et collaborateurs, ceci en plusieurs langues, si nécessaire. Cette rencontre a également permis de clarifier la collaboration éventuelle entre la société de remplacement

chargée des aspects liés à la transition de carrière et l'Office régional de placement (ORP) dans le cas où la procédure de consultation mènerait finalement à la fermeture du site.

En parallèle, le Service cantonal de l'économie, le Service cantonal de l'emploi et le Service économique de la Ville de La Chaux-de-Fonds, dans le cadre de leurs rencontres régulières avec les entreprises neuchâteloises, ont mis en relation avec la direction d'Energizer celles qui ont de nombreux postes ouverts.

Finalement, tant la Ville de La Chaux-de-Fonds que le Canton ont insisté auprès de la direction de la société afin d'être associés le cas échéant aux réflexions sur l'avenir du site occupé.

**Pour de plus amples renseignements:**

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.**

**Laurent Kurth, conseiller communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, directeur de l'Economie, tél 032 967 62 20.**

Neuchâtel, le 24 février 2011